

SABETON

COMMUNIQUE

Le conseil d'administration du 2 décembre 2008 a décidé à l'unanimité le principe d'adhérer formellement aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et de veiller à leur application rigoureuse.